

Les prix

1^{er} prix, toutes catégories :

Prix Assoc. Patrimoine d'Asnières : 120 €

Catégorie Huile ou acrylique :

Prix de la Municipalité d'Asnières : 100 €

Catégorie Aquarelle :

Prix des Petites Cités de Caractère : 70 €

Autres techniques :

Prix Bureau Vallée : bon d'achat d'une valeur de 50 €

Prix du public :

Prix du Comité des Fêtes d'Asnières : 80 €

Prix Lefranc-Bourgeois (prix d'encouragement)

1^{er} prix, toutes catégories, jeunes de moins de 25 ans : Coffret Lefranc Bourgeois de peinture à huile

Tirage au sort, souscription :

Dédommagement : 80 €

Dimanche 6 juin, avec le Comité des Fêtes d'Asnières :

Boissons

Casse-croûtes



Frites

Merguez, Chipos

Informations et Inscriptions

Réservations Concert

Association Patrimoine d'Asnières

5, rue Saint Hilaire

72430 ASNIERES SUR VEGRE

Tel/fax : 02 43 92 40 47

Mej : asnieres.patrimoine@wanadoo.fr

Site : patrimoinevalleesarthe.org

PROGRAMME

Samedi 5 juin :

Concours de peintres dans la rue
Exposition d'artistes dans le village

18 H 00 : Place de l'église

Pot inaugural

21 H 00 : Eglise Saint-Hilaire

En partenariat avec le Centre Culturel de Sablé (Scène conventionnée Musiques et Danses Anciennes) : « Marin Marais inédit » à deux Violes Esgales »

Tarifs : 13 € / 10 €

Réservations : 02 43 92 40 47

Dimanche 6 juin :

Concours de peintres dans la rue
Exposition d'artistes dans le village

11 H 00 : Manoir de la Cour

Concert « Kiosque à musique » par l'ensemble Crescendo. Accès libre

12 H 30 : Place de l'église : Repas sous des tilleuls avec le Comité des fêtes : saucisses, frites...

14 H 00 : Place de l'église

Atelier de dessin

18 H 00, place de l'Eglise

Proclamation des résultats et remise des prix du concours



Commune d'Asnières



Petites Cités
de Caractère
Sarthe

Bureau Vallée



Patrimoine d'Asnières

Asnières-sur-Toiles

Asnières-sur-Vègre

Petite Cité de Caractère de la Sarthe

5 & 6 juin 2010



Expositions d'artistes Concours de peinture

Animations...

18^e édition

Association Patrimoine d'Asnières

et ses partenaires :

La Municipalité et les associations asniéroises

Les Petites Cités de Caractère de la Sarthe

Lefranc Bourgeois – Bureau Vallée de Sablé

Règlement du concours

- ✓ Art.1: Concours gratuit, ouvert à tous :
- ✓ Art. 2 : Accueil à partir de 9 H 00 le samedi ou le dimanche ou les deux jours où les toiles, cartons ou papiers, apportés par l'artiste seront estampillés pour pouvoir être présentés au concours.
- ✓ Art.3 : Le format minimum est P3 (27 X 19 cm). Les œuvres seront présentées sans encadrement. Les aquarelles et pastels pourront avoir une marge blanche en réserve. Le matériel n'est pas fourni par les organisateurs. Chaque artiste a la possibilité de réaliser plusieurs œuvres mais ne pourra présenter au concours qu'une œuvre par technique.
- ✓ Art.4 : Le choix de l'emplacement est libre : bourg et extérieur, dans les espaces publics et privés ouverts pour l'occasion. Le sujet est libre mais devra avoir un rapport direct avec le village d'Asnières.
- ✓ Art.5 : L'artiste admettra que le public puisse assister à son travail.
- ✓ Art.6 : Les œuvres réalisées le samedi (achevées ou pas) devront être remises aux responsables à l'accueil le samedi à 18 H 00 au plus tard et les œuvres inachevées seront rendues aux artistes le dimanche matin à partir de 9 H 00.
- ✓ Art.7: Les œuvres terminées, sans signature devront être remises aux organisateurs au point d'accueil au plus tard le dimanche à 17 H 00 pour permettre au public de découvrir l'ensemble des œuvres puis au jury et au public de décerner les différents prix.
- ✓ Art.8 : Une œuvre réalisée pendant le week-end sera tirée au sort parmi des œuvres du concours non primées et

- désignées par le jury et sera offerte au gagnant de la tombola. L'auteur de cette œuvre tirée au sort sera alors dédommagé pour un montant de 80 €.
- ✓ Art.9 : **La remise des prix s'effectuera à 18 H 00.** Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas de dommage survenu à leurs œuvres.
 - ✓ Art. 10 : La constitution du jury incombe à l'Association Patrimoine d'Asnières. Les décisions du jury sont sans appel.
 - ✓ Art.11: Chaque artiste a la possibilité d'exposer et de vendre des œuvres personnelles ainsi que l'œuvre réalisée dans le cadre du concours. L'artiste est entièrement responsable de la surveillance et de la vente de ses œuvres. Il s'engage à tenir une fiche de vente et **à verser à l'Association Patrimoine d'Asnières, organisatrice de la manifestation, une commission de 15 % pour toute œuvre vendue à l'occasion de ces deux journées. (Commission à verser aux organisateurs le samedi soir et dimanche soir)**
 - ✓ Art.12 : Les œuvres du concours seront retirées auprès des responsables après la remise des prix ou en cas d'empêchement sur rendez-vous la semaine suivante
 - ✓ Art.13 : **L'inscription au concours implique, pour le participant, l'engagement de respecter le présent règlement.**

Bulletin d'inscription à renvoyer à

Association Patrimoine d'Asnières
5, rue Saint Hilaire
72430 ASNIERES SUR VEGRE
Tel/fax : 02 43 92 40 47
Mel : asnieres.patrimoine@wanadoo.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

participe au concours
Asnières-sur-Toiles

- Samedi 5 juin
- Dimanche 6 juin
- Samedi 5 et dimanche 6 juin

**accepte le règlement
de ce concours et s'engage à
verser la commission de 15 %
pour toute vente réalisée dans le
cadre de cette manifestation.**

Signature :